



Police Fédérale
Direction générale de l'appui et de la gestion

Police

Avenue de la Couronne, 145 D/E

1050 BRUXELLES

Adresse postale :

Rue Fritz Toussaint, 8

1050 BRUXELLES

Rapport de synthèse : **Morphologie de la police locale**

CONTEXTE

Bref historique et objectif de la 'collecte de données morphologiques'

Depuis le début des années '90, le 'Point d'appui' de la Direction Générale Politique de Sécurité et de Prévention (avant Police générale du Royaume) tout d'abord, et ensuite la Division Appui en matière de Politique Policière du Service Général d'Appui Policier (SGAP), et enfin, la Direction de la banque de données nationale (DSB – pour les données de la police fédérale) et la Direction des relations avec la police locale (CGL – pour les données de la police locale), offrent un 'portrait-robot' fiable du paysage policier que forment les 196 zones de police locale et la police fédérale (les données dans ce rapport datent d'avant la fusion des zones de police de Maasmechelen et Lanaken). Destinée aux autorités policières, administratives et judiciaires, cette offre constitue ainsi au sein de la police un pôle de référence pour les informations relatives à la police intégrée.

Fin 2009 et début 2010, les services de la morphologie pour la police fédérale et pour la police locale respectivement ont été réaffectés à DGS/APP dans le cadre de l'arrêté royal du 14 novembre 2006 relatif à l'organisation et aux compétences de la police fédérale. Au sein de ce nouveau service, l'analyse et la contextualisation des données morphologiques prennent toute leur importance. C'est pourquoi, dans le rapport qui suit, les données disponibles depuis la réforme des polices en 2001 seront traitées. Différentes tendances et évolutions seront ainsi abordées.

Il est à noter qu'en 2001, il n'y a pas eu de recueil morphologique. Les premières données disponibles sont celles à la date de référence du 31/12/2002, tandis que les dernières données disponibles datent du 31/12/2009, les données à la date de référence du 31/12/2010 n'étant pas encore complètes.

TABLE DE MATIERES

CONTEXTE	2
INTRODUCTION	4
Généralités	4
Cadre légal	4
DONNEES MORPHOLOGIQUES	5
1. Typologie des zones de police	5
2. Les effectifs	7
2.0 Effectifs opérationnels et administratifs	7
2.0.1 Evolution depuis 2002	7
2.0.2 Répartition par cadre	8
2.0.3 Typologie par cadre	9
2.1 Effectifs opérationnels	11
2.1.1 Evolution depuis 2002	11
2.1.2 Répartition par cadre	12
2.1.3 Typologie par cadre	13
2.2 Effectifs administratifs	15
2.2.1 Evolution depuis 2002	15
2.2.2 Répartition par cadre	16
2.2.3 Typologie par cadre	18
2.3 Le personnel féminin	20
2.3.1 Evolution depuis 2002	20
2.3.1.1. Evolution selon le sexe.....	20
2.3.1.2. Evolution selon le sexe par cadre	21
2.3.2 Répartition par cadre	23
2.3.2.1 Répartition du cadre opérationnel.....	23
2.3.2.2 Répartition du cadre administratif	24
2.3.3 Typologie par cadre	26
2.3.3.1 Typologie du cadre opérationnel selon sexe.....	26
2.3.3.2 Typologie du cadre administratif selon le sexe.....	28
3. Conclusion	30
ANNEXE	31

INTRODUCTION

Généralités

Le présent rapport de synthèse « *Morphologie de la police locale* » tente d'offrir un descriptif général des moyens humains dont disposent les zones de police. Ces données quantitatives, présentées sous forme de graphiques, permettent d'illustrer de manière visuelle certaines observations et évolutions depuis la réforme de 2001. Trois grands thèmes seront abordés dans le présent document. Le choix de ces thèmes est basé sur les demandes ponctuelles que le service Morphologie reçoit tout au long de l'année, c.-à-d., le personnel opérationnel, le personnel administratif et la répartition hommes / femmes de ceux-ci. Les moyens matériels ainsi que les fonctionnalités de la police n'y seront pas abordés.

Cadre légal

Les bases juridiques du recueil de données morphologiques se retrouvent à l'article 5, a) de l'arrêté royal du 3 septembre 2000 (*MB 23/09/2000*) ainsi que, pour son exécution, dans la circulaire PLP 30 du 9 janvier 2003 sur le recueil de données morphologiques (*publiée le 21/01/2003*), qui stipulait dès son premier point que « les données recueillies doivent avant tout offrir la possibilité aux autorités compétentes et à toutes les personnes concernées par les affaires policières d'avoir une image fidèle du paysage policier belge composé d'un service de police intégré, structuré à deux niveaux ».

En ce qui concerne le fondement légal des grades utilisés dans le questionnaire morphologie, la classification utilisée dans les grades du personnel policier se base sur celle reprise à l'article 2.2.1. – Chapitre 1 : Les grades et les échelles de traitement, Section 1 : Les grades – de l'arrêté royal portant la position juridique du personnel des services de police (30 mars 2001) qui répartit les membres du personnel policier en quatre types de cadres : le cadre d'officiers, le cadre moyen, le cadre de base et le cadre auxiliaire. Le cadre administratif et logistique distingue les niveaux A, B, C et D au sein de son personnel.

DONNEES MORPHOLOGIQUES

1. Typologie des zones de police

Deux approches peuvent être adoptées pour répartir les différentes valeurs obtenues. L'une, plus classique, s'effectue au niveau géographique en allant du local au national, en passant par le provincial et le régional, en se basant sur les codes des zones de police. Seul le niveau national sera abordé ici. L'autre se base sur une description via la typologie des zones de police. Celle-ci a été développée en 2000 lors de la création des zones de police et se base sur la typologie des communes créée en 1997 par le Service Général d'Appui Policier/ Division Appui en matière de Politique Policière (SGAP/APP). Sur base de la typologie des communes et de la population des zones de police, des règles ont été mises en place pour établir la typologie des zones de police selon le taux d'urbanisation. Les deux facteurs dont cette typologie tient compte sont d'une part, l'aspect fonctionnel de l'urbanisation (fonction de centre, degré d'équipement, etc.) et, d'autre part, l'aspect morphologique (densité de population, etc.)

La typologie des zones de police permet d'offrir une autre perspective sur la répartition des zones. Il ne s'agit plus d'une analyse géographique *sensu stricto* – avec des données pour un territoire défini – mais bien d'une considération de la zone à un niveau plus socio-économique.

Cette dernière contient cinq catégories (voir liste en annexe):

1. grande ville (5 grandes villes : Bruxelles-Ville, Charleroi, Liège, Gand, Anvers)
2. villes régionales ou communes de Bruxelles-18 (Bruxelles-19 sans Bruxelles-Ville)
3. commune d'agglomération ou petite ville bien équipée
4. petite ville moyennement ou faiblement équipée ou commune fortement urbanisée
5. commune moyennement ou faiblement urbanisée

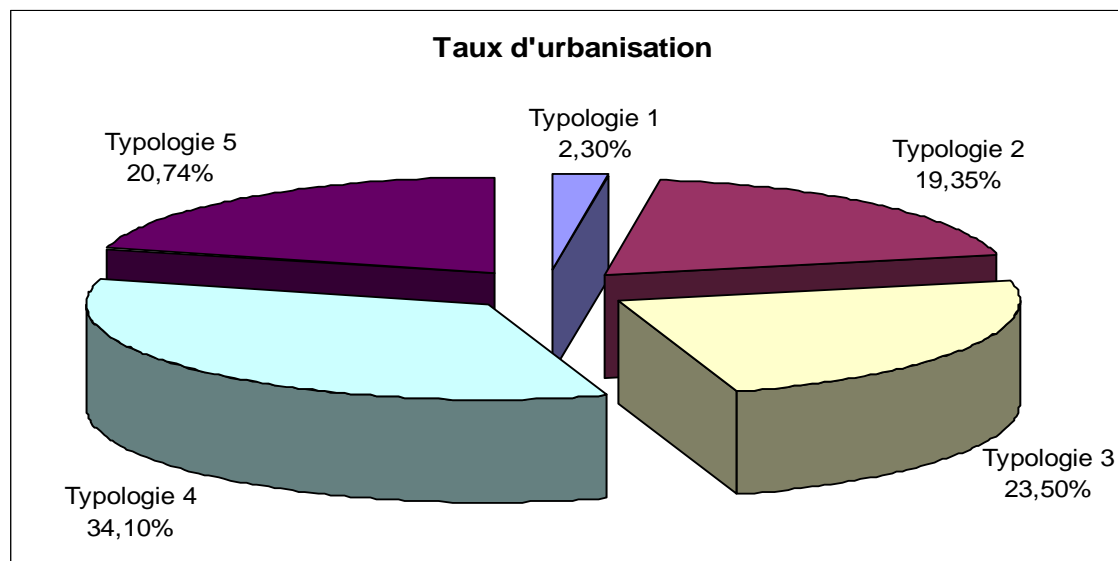


Fig. 1 : Typologie des zones de police

Logiquement, les zones de police de catégorie 1 et 2 sont moins nombreuses que celles qui sont moins urbanisées. Remarquez que le nombre de zones de police augmentent pour des taux d'urbanisation en baisse, excepté en ce qui concerne celles de catégorie 5, ç-à-d faiblement urbanisé.

Dans les chapitres suivants, la typologie des zones de police sera mise en relation avec d'autres données comme le personnel opérationnel, le personnel administratif, les grades et niveaux respectifs ainsi que les différences entre personnel masculin et féminin.

	Moyenne du total du personnel
Typologie 1	1670,00
Typologie 2	389,63
Typologie 3	118,29
Typologie 4	95,22
Typologie 5	84,86

T1 : Moyenne du total du personnel des zones de police, par typologie

Ce sont les cinq zones de police avec le plus fort taux d'urbanisation (Bruxelles-Ville, Charleroi, Liège, Gand, Anvers) qui sont, de loin, en nombre de personnel, les cinq plus grandes zones de police de Belgique. Les zones de police de typologie 2 disposent en moyenne de 23,33% du total du personnel par rapport aux zones de police de typologie 1 ($389,63 / 1670 = 23,33\%$). Il est à noter que de grandes disparités existent selon les particularités individuelles de chaque zone. Pour ce qui est des zones de police de typologie 3, 4 et 5, la moyenne du personnel continue de descendre, mais un lissage apparaît à un moment donné, l'effectif minimal ne pouvant pas descendre en dessous d'un certain seuil pour assurer le fonctionnement des zones.

2. Les effectifs

2.0 Effectifs opérationnels et administratifs

2.0.1 Evolution depuis 2002

Chiffres absolus	31-12-2002	31-12-2003	31-12-2004	31-12-2005	31-12-2006	31-12-2007	31-12-2008
OPs	27050	27116	27379	27828	27670	27826	28097
CALogs	3645	3962	4200	4400	4667	4996	5333
Total	30695	31078	31579	32228	32337	32822	33430

T2 : Nombre de personnel opérationnel et administratif

Le graphique ci-dessous montre la proportion, par année, entre le personnel opérationnel et le personnel administratif. Ces résultats sont obtenus avec les chiffres du tableau *T2 : Nombre de personnel opérationnel et administratif*. Par exemple pour la proportion de personnel CALog en 2002, $3645 / 30695 = 11,85\%$.

Il est immédiatement apparent que la proportion du personnel administratif a augmenté par rapport au personnel opérationnel.

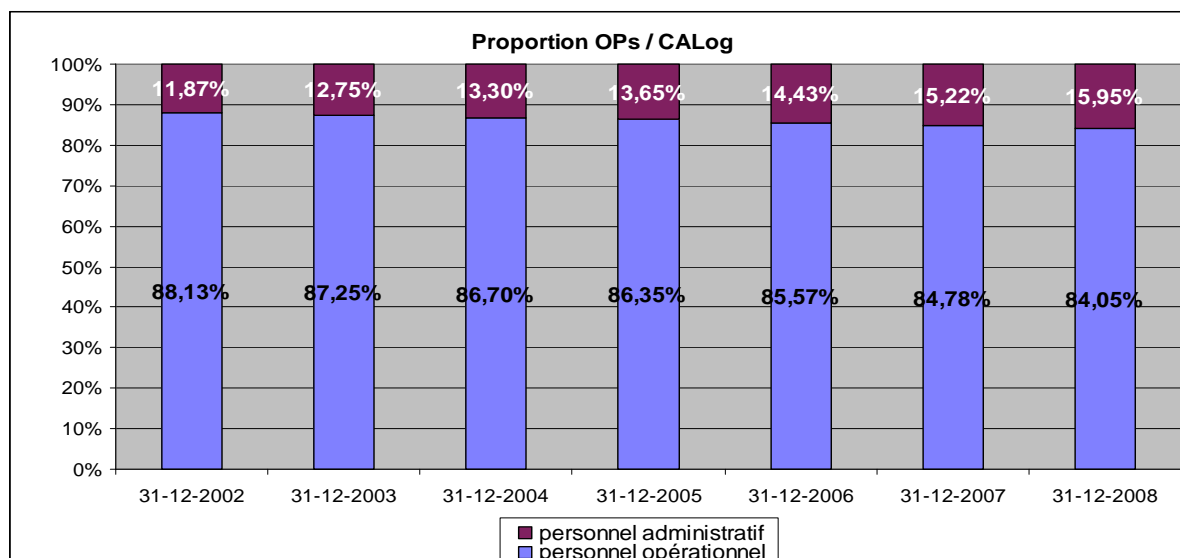


Fig. 2 : Proportion entre le personnel opérationnel et administratif

2.0.2 Répartition par cadre

31-12-2008	Cadre Officier / Niveau A	Cadre Moyen / Niveau B	Cadre de Base / Niveau C	Agents de Police / Niveau D	Total
OPs	2417	4885	19069	1726	28097
CALogs	421	727	2110	2075	5333
Total	2838	5612	21179	3801	33430

T3 : Nombre par cadre du personnel opérationnel et administratif

Le graphique ci-dessous montre la proportion, par cadre, pour le personnel opérationnel et le personnel administratif au 31 décembre 2008. Vous constaterez que leur répartition est différente. Pour les deux niveaux / cadres supérieurs, la répartition est équivalente, ce qui n'est pas le cas des deux autres niveaux / cadres. Pour le personnel administratif, le niveau D prend une plus large portion que le cadre agents de police du personnel opérationnel, ce qui réduit la proportion de niveaux C. Les chiffres absolus sont visibles dans le tableau *T3 : Nombre par cadre du personnel opérationnel et administratif*. Les résultats sont obtenus en comparant chaque cadre ou niveau au total du personnel opérationnel et administratif respectivement. Par exemple pour la proportion de personnel officier : $2417 / 28097 = 8,60\%$.

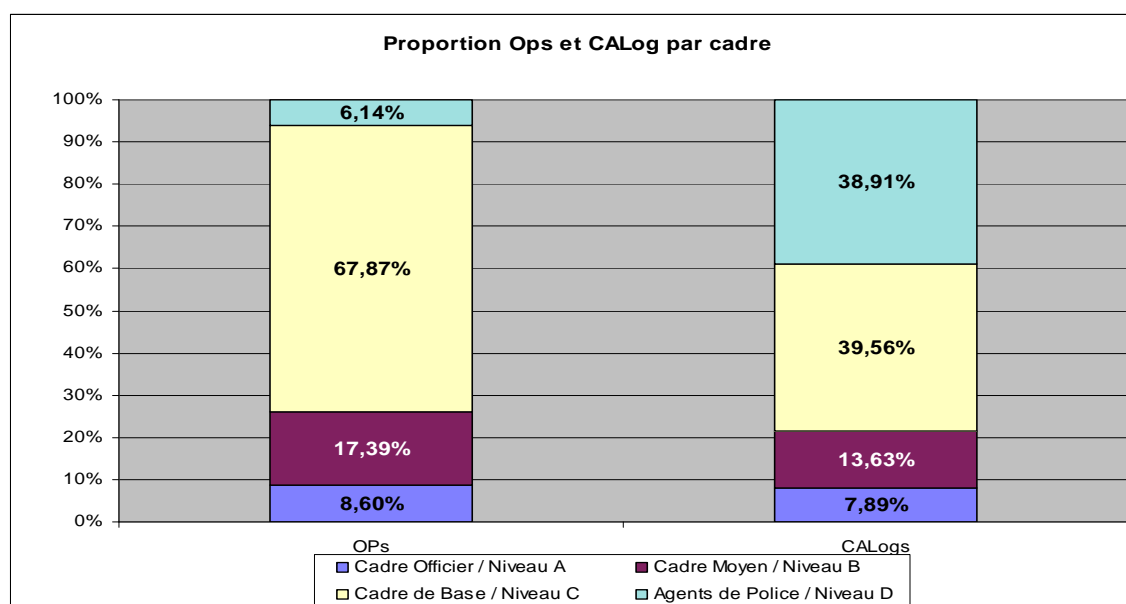


Fig. 3 : Proportion entre le personnel opérationnel et administratif, par cadre

2.0.3 Typologie par cadre

OPs + CALogs - 31-12-2008	Niveau A + Cadre Officier	Niveau B + Cadre Moyen	Niveau C + Cadre de Base	Niveau D + Agents de Police	Total
Typologie 1	128,4	223,6	1100,6	217,4	1670,00
Typologie 2	36	65,14	232,53	55,96	389,63
Typologie 3	9,75	22,17	75,19	11,18	118,29
Typologie 4	8,04	16,99	61,78	8,41	95,22
Typologie 5	7,72	16,4	53,03	7,71	84,86

T4 : Moyenne par cadre du nombre du personnel opérationnel et administratif par typologie

Les moyennes du nombre d'opérationnels et de CALogs par cadre et par typologie ont été calculées. La somme de ces résultats est illustrée dans le tableau *T4: Moyenne par cadre du nombre du personnel opérationnel et administratif par typologie* ci-dessus. La proportion de ces chiffres est calculée comme précédemment, par exemple : $128,4 / 1670 = 7,69\%$ pour les officiers et niveaux A dans la typologie de catégorie 1. Ces résultats sont montrés sous forme du graphique *Fig. 4 : Proportion de moyenne par cadre du personnel opérationnel et administratif par typologie*, ci-dessous.

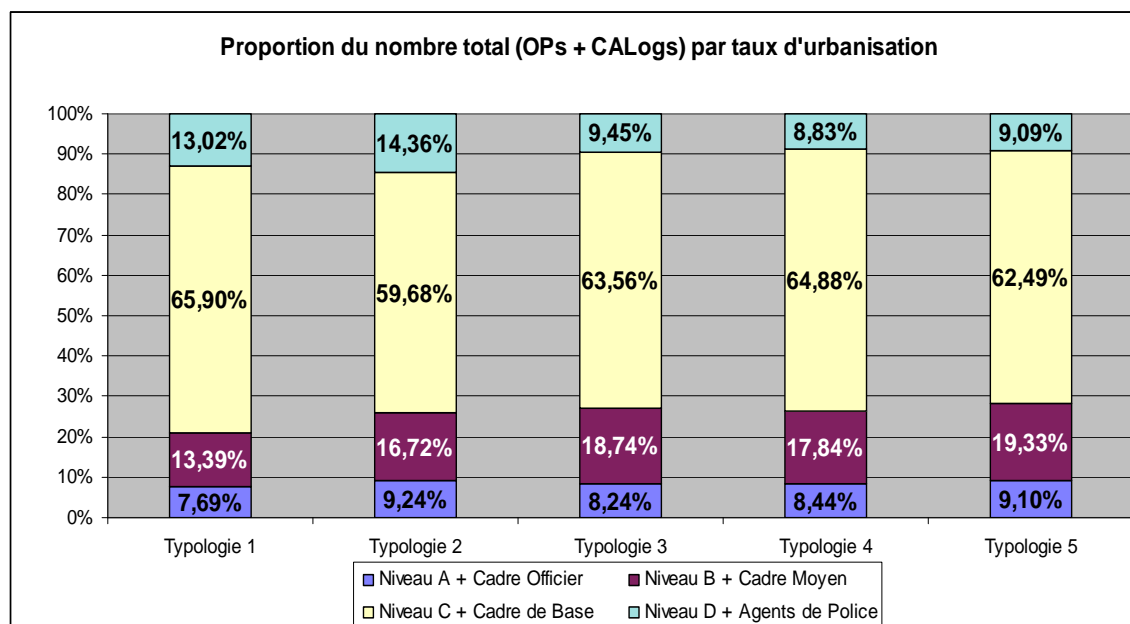


Fig. 4 : Proportion de moyenne par cadre du personnel opérationnel et administratif par typologie

Concernant la proportion de chaque cadre par typologie comme illustré dans ce graphique, il est difficile pour l'instant de remarquer une vraie tendance. Nous pouvons toutefois voir que les zones de police avec une typologie moins urbanisée disposent proportionnellement parlant de plus de personnel dans les cadres officier et moyen que les zones de police plus urbanisée. Une tendance équivalente mais inversée semble concerner les cadres d'agents de police et niveaux D.

S'agissant ici de moyennes par typologie, il ne faut pas perdre de vue que de grandes disparités au sein des zones de police sont possibles.

2.1 Effectifs opérationnels

2.1.1 Evolution depuis 2002

La partie 'effectifs' du questionnaire 'morphologie' envoyé aux zones de police contient beaucoup d'informations concernant entre autres les grades, les détachements, l'âge, les indisponibilités et absences du personnel policier, ainsi que des données sur le personnel CALog présent dans les zones de police. Vu les nombreuses possibilités de rapportage offertes par les données chiffrées, le choix des tableaux proposés n'est pas exhaustif, mais basé sur les demandes ponctuelles que le service actuel DGS/APP reçoit tout au long de l'année. Le présent rapport tente principalement d'offrir une vue évolutive des données portant sur l'effectif, sur une période allant du 31/12/2002 au 31/12/2008.

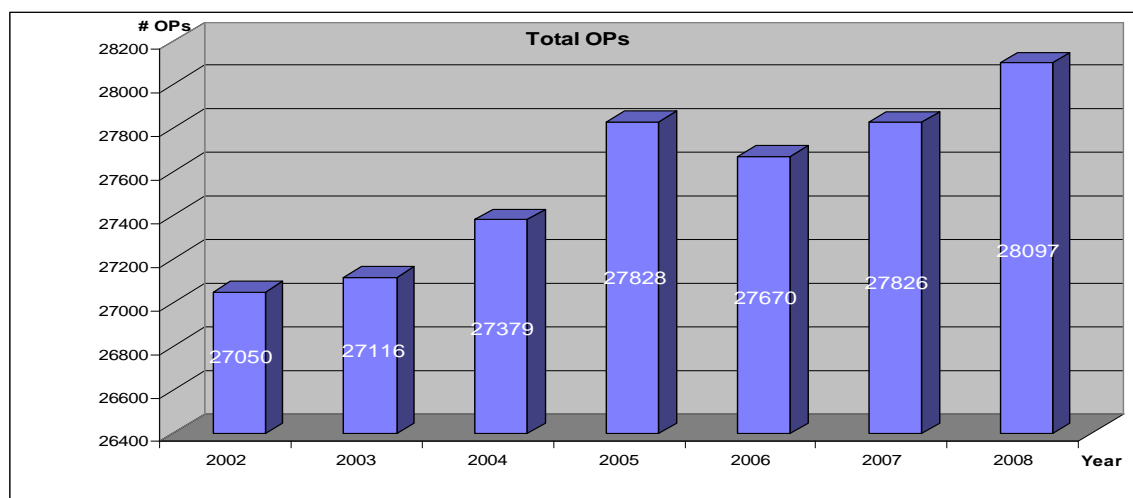


Fig. 5 : Le personnel opérationnel, de 2002 à 2008

Le graphique ci-dessus reprend le total du personnel opérationnel à la police locale, réparti par année.

On remarque une augmentation du personnel plus au moins constante sur l'ensemble du pays, avec pour seule exception l'année 2006. Cette disparité est due à une baisse du nombre du personnel opérationnel dans le cadre de base. Entre 2002 et 2008, l'augmentation observée est de 3,87% (= $(28097 - 27050) / 27050$).

2.1.2 Répartition par cadre

OPs	Cadre Officier	Cadre Moyen	Cadre de Base	Agents de Police	Total
31-12-2002	2320	4845	18250	1635	27050
31-12-2008	2417	4885	19069	1726	28097

T5 : Nombre d'effectif opérationnel par cadre, pour les années 2002 et 2008

Ci-dessous, les données du tableau *T5 : Nombre d'effectif opérationnel par cadre, pour les années 2002 et 2008* vous sont présentées en relation l'une à l'autre, c.-à-d. en pourcentage. L'année 2002 sert de référence (= 100%) :

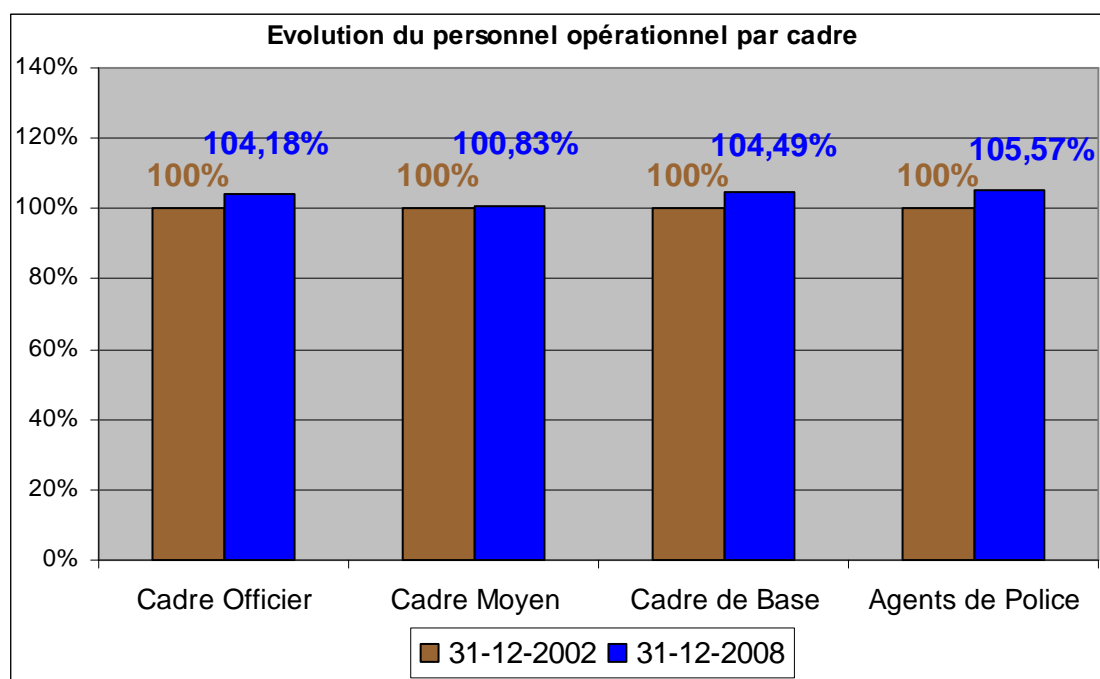


Fig. 6 : Evolution du personnel opérationnel par cadre – entre 2002 et 2008

La différence entre les années 2002 et 2008 de la répartition par cadre du personnel opérationnel est montrée sur ce graphique. On remarque une augmentation de l'effectif sur chaque cadre. Seule la hausse du cadre moyen est moins prononcée (+0,83% = $(4885 - 4845) / 4845$).

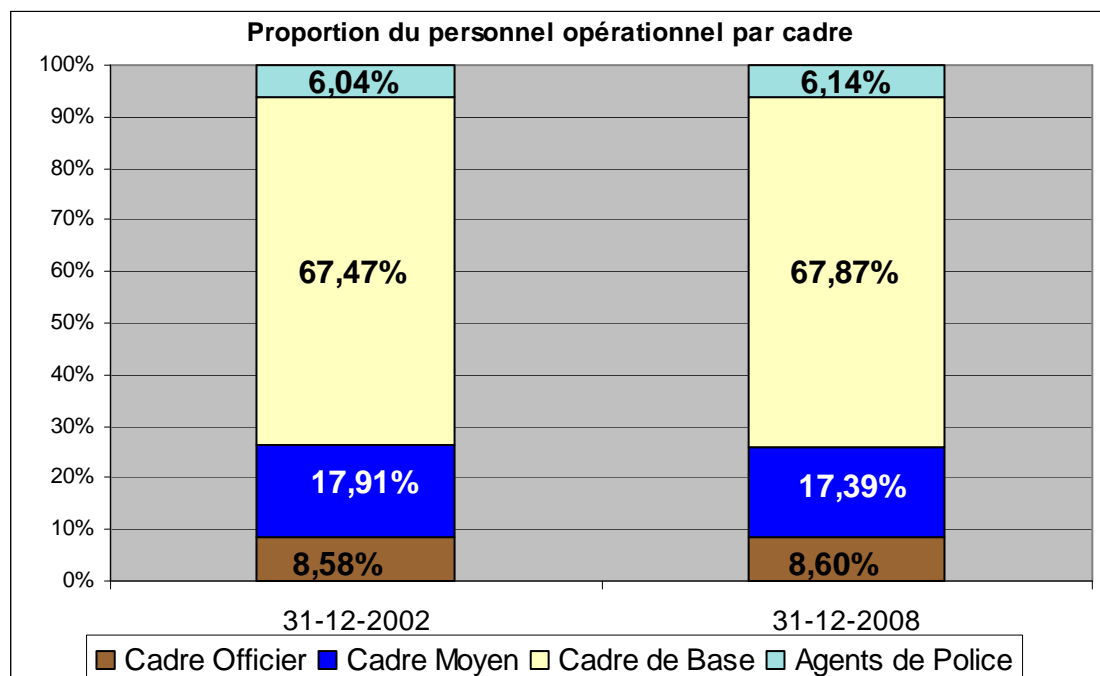


Fig. 7 : Proportion du personnel opérationnel par cadre, au 31-12-2002 et au 31-12-2008

Proportionnellement parlant et contrairement aux autres cadres, le cadre moyen est le seul à avoir diminué au 31-12-2008 par rapport au 31-12-2002, voir Fig. 7 : *Proportion du personnel opérationnel par cadre, au 31-12-2002 et au 31-12-2008* ci-dessus.

Notez qu'il n'est pas possible, dans ce graphique, que tous les cadres augmentent. Il s'agit ici de pourcentages par rapport au total du personnel opérationnel.

2.1.3 Typologie par cadre

OPs / Taux d'urbanisation	Cadre Officier	Cadre Moyen	Cadre de Base	Agents de Police	Total
Typologie 1	109,8	197,8	1018,6	122,8	1449
Typologie 2	29	56,19	209,05	31,29	325,53
Typologie 3	8,59	19,29	66,84	4,24	98,96
Typologie 4	6,97	14,81	54,73	2,26	78,77
Typologie 5	6,76	14,13	47,27	1,6	69,76

T6 : Moyenne du personnel opérationnel par cadre et taux d'urbanisation - 2008

Dans le graphique ci-dessous, la moyenne du nombre d'opérationnels par cadre à été calculée et répartie par le taux d'urbanisation des zones de police (typologie 1 à

5). Dans un souci de lisibilité, les valeurs de ce graphique sont notées dans le tableau T6 : *Moyenne du personnel opérationnel par cadre et taux d'urbanisation - 2008.*

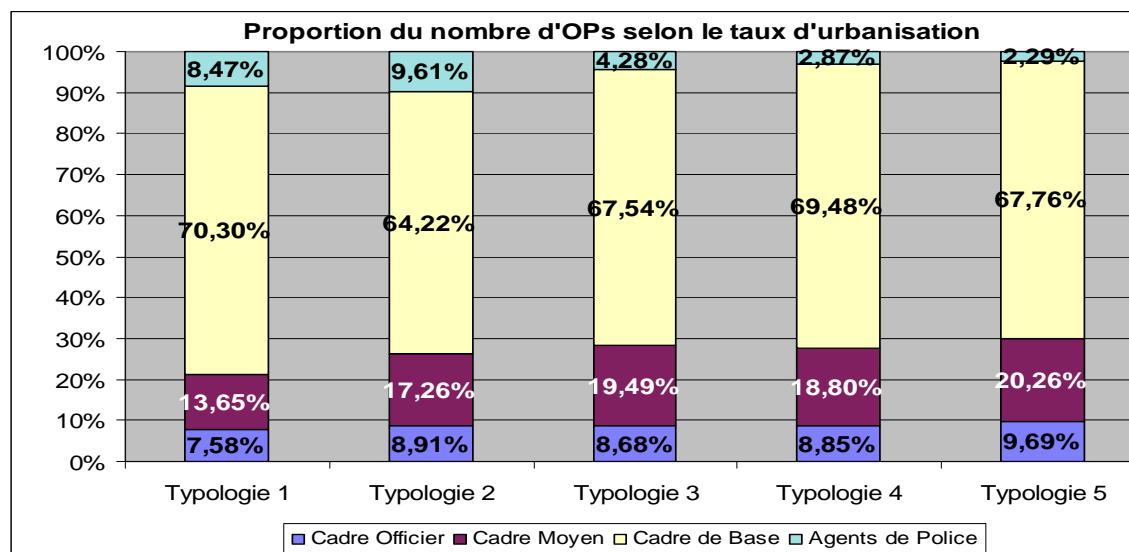


Fig. 8 : Proportion de la moyenne du personnel opérationnel par typologie et par cadre

Dans le graphique ci-dessus, vous remarquerez qu'en moyenne, les zones de police les plus urbanisées ont, proportionnellement parlant, moins de personnel dans les deux cadres supérieurs que dans les deux autres cadres. Ces chiffres relatifs ne sont évidemment pas à confondre avec les chiffres absolus. Notez également que le personnel du cadre d'agents de police reste très peu représenté et que cela est encore plus vrai pour les zones de police avec une typologie moins urbanisée.

S'agissant ici de moyennes par typologie, nous rappelons qu'il ne faut pas perdre de vue que de grandes disparités existent au sein des zones de police.

2.2 Effectifs administratifs

2.2.1 Evolution depuis 2002

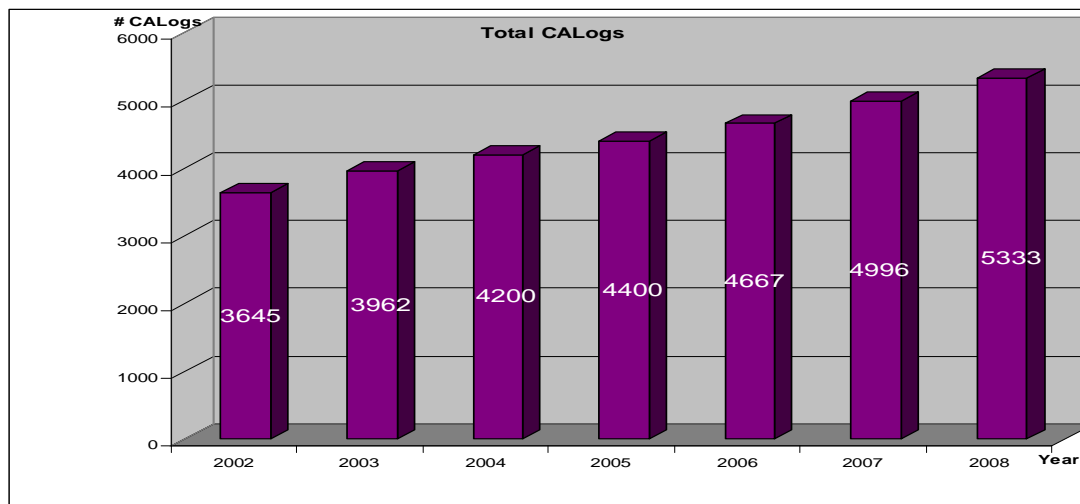


Fig. 9 : Le personnel administratif, de 2002 à 2008

On constate pour le personnel administratif une augmentation constante au niveau national de 46,31% depuis 2002 (= $(5333 - 3645) / 3645$).

Vu la croissance assez prononcée du personnel administratif, il est facile d'imaginer que sa proportion a augmenté par rapport à l'effectif opérationnel. En 2002, la norme minimale concernant le personnel CALog était établie à 8% d'effectifs par rapport au personnel opérationnel. Aujourd'hui, nous souhaitons nous référer à la circulaire ministérielle CP2 du 3 novembre 2004, *visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axée sur la police de proximité*. Celle-ci stipule qu'il convient d'augmenter le contingent du personnel CALog jusqu'à minimum 16 % en vue de garantir une présence suffisante de personnel pour l'exécution de tâches administratives afin d'accroître visiblement la capacité policière opérationnelle.

Nous nous basons à cet égard sur les chiffres tels que montrés dans le tableau T2 : *Nombre de personnel opérationnel et administratif*, en page 7 :

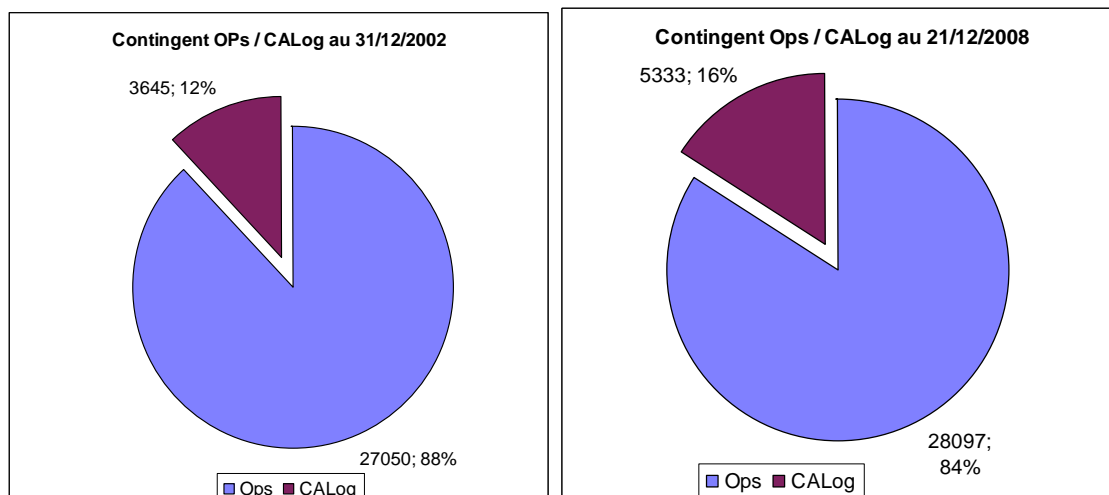


Fig. 10a: Rapport CALog / OPs - 2002 Fig. 10b: Rapport CALog / OPs - 2008

Nous remarquons que la norme est respectée. La tendance à la hausse du personnel CALog peut en grande partie être expliquée par le souhait d'atteindre, depuis la circulaire ministérielle CP2, cette norme de 16%.

2.2.2 Répartition par cadre

CALog	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
31-12-2002	222	294	1299	1830	3645
31-12-2008	421	727	2110	2075	5333

T7 : Nombre d'effectif administratif par niveau, pour les années 2002 et 2008

L'année 2002 sert ici à nouveau de référence (= 100%). En regardant le graphique Fig. 11 : *Evolution du personnel administratif par niveau – 2002 et 2008*, on remarque que l'évolution du personnel administratif entre 2002 et 2008 est bien plus grande que pour le personnel opérationnel (voir Fig. 6 : *Le personnel opérationnel par cadre, évolution entre le 31-12-2002 et le 31-12-2008*), et cela pour les quatre niveaux A, B, C et D. Le contingent de départ est ici naturellement plus bas que le contingent opérationnel.

Les plus grandes augmentations de personnel administratif se retrouvent sur les niveaux A et B. Là où pour le personnel opérationnel, l'évolution est plutôt modérée et constante pour chaque cadre, une évolution significative pour les quatre niveaux du personnel administratif est notable.

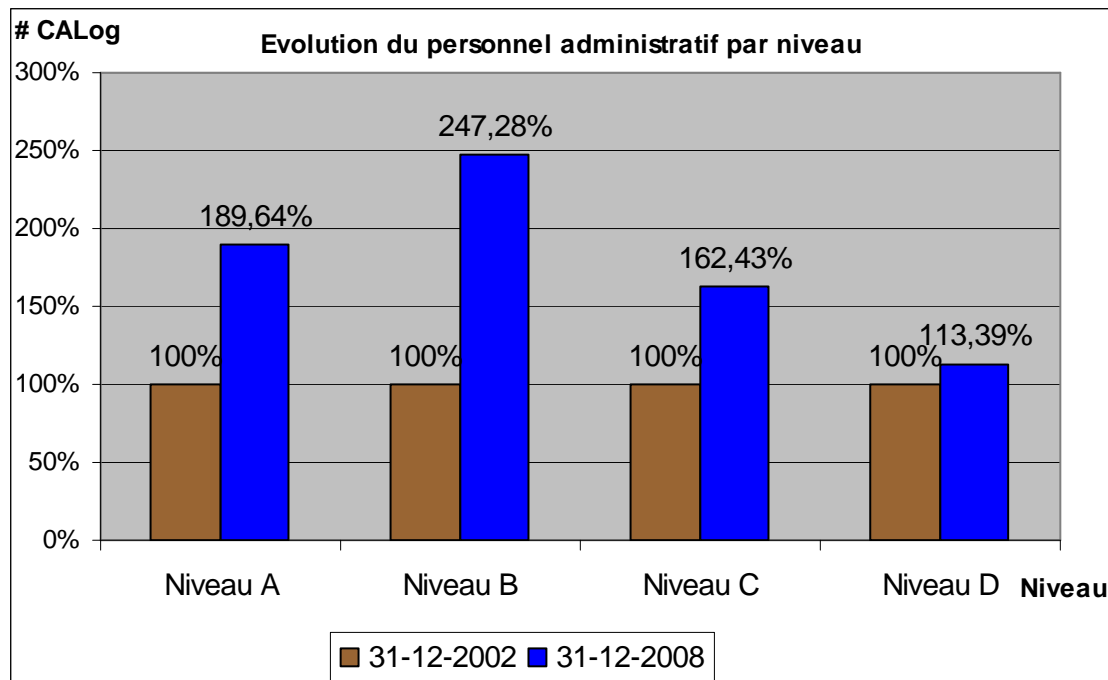


Fig. 11 : Evolution du personnel administratif par niveau – entre 2002 et 2008

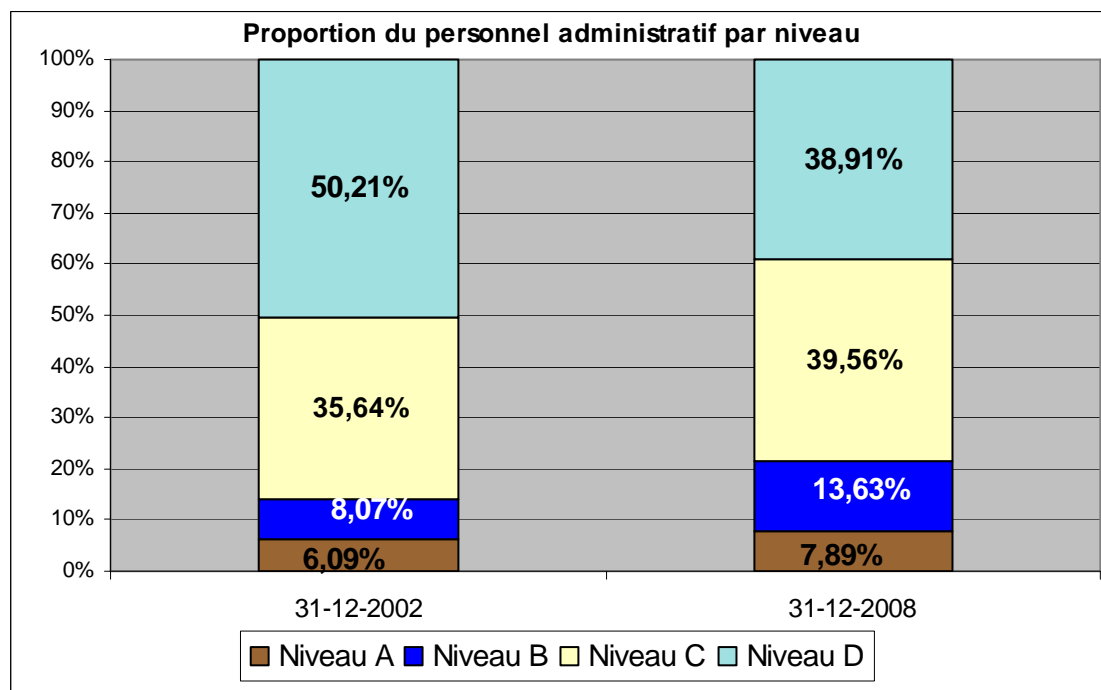


Fig. 12 : Proportion du personnel administratif par niveau, au 31-12-2002 et au 31-12-2008

Proportionnellement parlant, le personnel de niveau D est le seul à avoir diminué au 31-12-2008 par rapport au 31-12-2002, voir *Fig. 12 : Proportion du personnel administratif par niveau, au 31-12-2002 et au 31-12-2008* ci-dessus.

Notez qu'il n'est pas possible, dans ce graphique, que tous les cadres augmentent. Il s'agit ici de pourcentages par rapport au total du personnel administratif.

2.2.3 Typologie par cadre

CALogs / Taux d'urbanisation	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
Typologie 1	18,6	25,8	82	94,6	221
Typologie 2	7	8,95	23,48	24,67	64,1
Typologie 3	1,16	2,88	8,35	6,94	19,33
Typologie 4	1,07	2,18	7,05	6,15	16,45
Typologie 5	0,96	2,27	5,76	6,11	15,1

T8: Moyenne du personnel administratif par niveau et taux d'urbanisation - 2008

Pour les effectifs CALog aussi, la moyenne de leur nombre par niveau a été calculée et répartie par le taux d'urbanisation de chaque zone de police (typologie 1 à 5), voir *Fig. 13 : Proportion de la moyenne du personnel administratif par typologie et cadre*. Comparativement au personnel opérationnel, les zones de police de catégorie 1 (taux d'urbanisation le plus fort, Bruxelles-Ville, Charleroi, Liège, Gand, Anvers) emploient de loin le plus de personnel administratif, ce qui semble logique (221 personnes en moyenne). Les zones de police de typologie 2 disposent en moyenne de 29% du personnel CALog par rapport aux zones de police de typologie 1 (= 64,1 / 221, voir tableau *T8 : Moyenne du personnel administratif par cadre et taux d'urbanisation – 2008*).

En ce qui concerne les zones de police de typologie 3, 4 et 5, le même effet de lissage apparaît ayant pu être observé sur l'effectif opérationnel, le nombre minimum de personnes ne pouvant pas descendre en dessous d'un certain seuil pour assurer le fonctionnement normal d'une zone de police.

La même remarque que pour le personnel opérationnel reste de vigueur. S'agissant ici de moyennes, de grandes disparités selon les zones sont à prendre en compte.

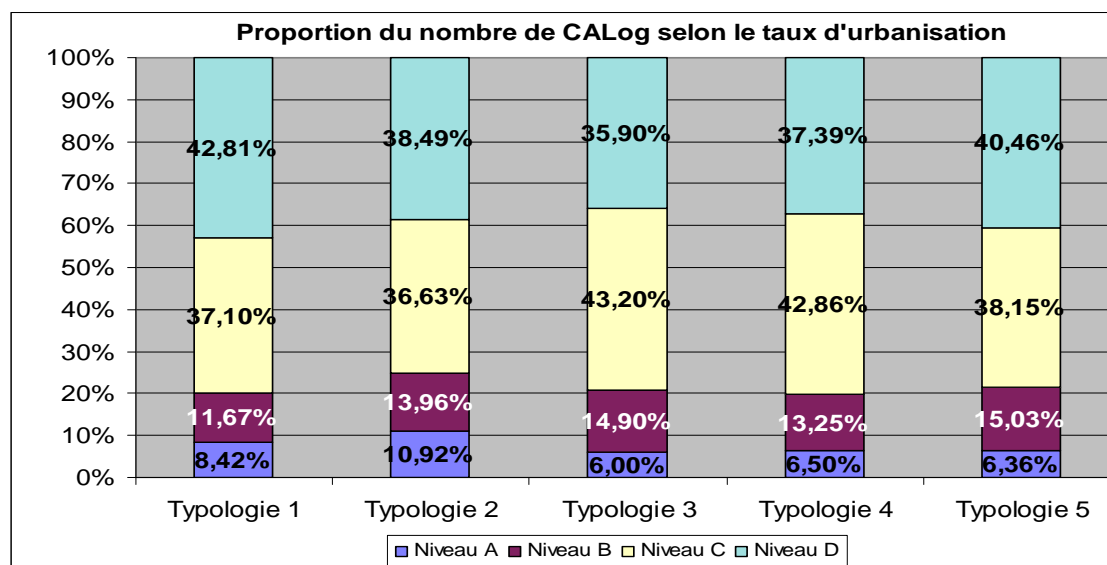


Fig. 13 : Proportion de la moyenne du personnel administratif par typologie et cadre

Dans le graphique ci-dessus, vous voyez que, en moyenne, les zones de police de différente typologie ont à peu de choses près les mêmes proportions en personnel administratif par niveau. Même si on remarque que pour les zones de police de typologie 1 et 2, il y a comparativement plus de personnel de niveau A, une tendance est difficile à extrapoler. Notez que ces chiffres relatifs ne sont évidemment pas à confondre avec les chiffres absolus.

S'agissant ici de moyennes par typologie, il ne faut pas perdre de vue que de grandes disparités existent au sein des zones de police.

2.3 Le personnel féminin

2.3.1 Evolution depuis 2002

2.3.1.1. Evolution selon le sexe

	OPs			CALog		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
31-12-2002	23823	3227	27050	808	2837	3645
31-12-2003	23657	3459	27116	900	3063	3963
31-12-2004	23670	3709	27379	932	3268	4200
31-12-2005	23777	4051	27828	1035	3365	4400
31-12-2006	23307	4363	26670	1064	3603	4667
31-12-2007	23289	4537	27826	1197	3799	4996
31-12-2008	23182	4915	28097	1362	3971	5333

T9 : Personnel selon le sexe – 2002 à 2008

Comme vous le constatez sur le graphique ci-dessous, la partie féminine du personnel opérationnel est en constante augmentation. Constituant 11,93% du contingent en 2002 (3227 / 27050), elle passe à 17,49% du personnel en 2008 (4915 / 28097) et rien n'indique un renversement de cette tendance.

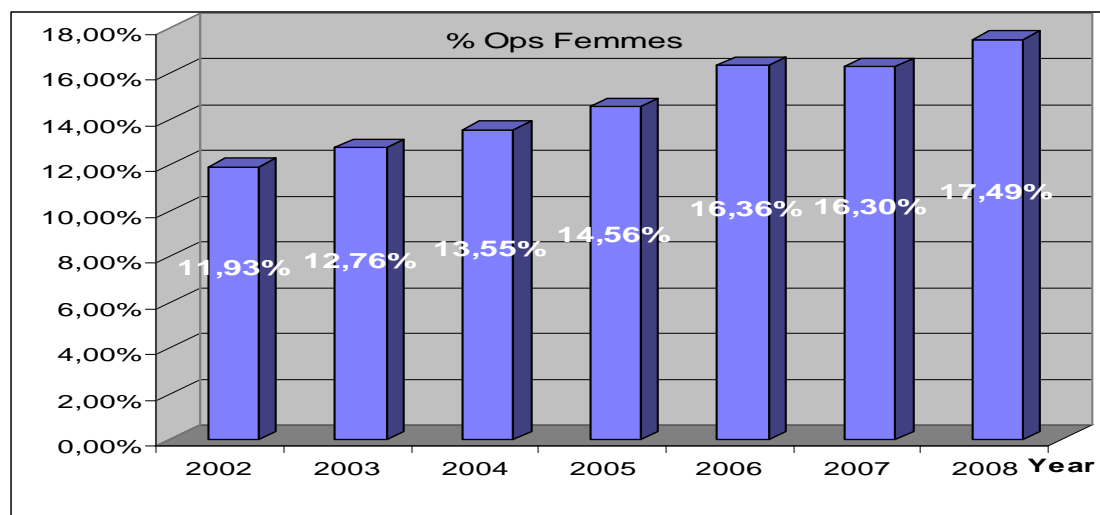


Fig. 14 : Proportion du personnel féminin opérationnel – 2002 à 2008

En ce qui concerne les effectifs administratifs de sexe féminin, leur pourcentage est plutôt en léger déclin. Ceci peut être expliqué par le fait que leur contingent de départ est supérieur à celui des hommes.

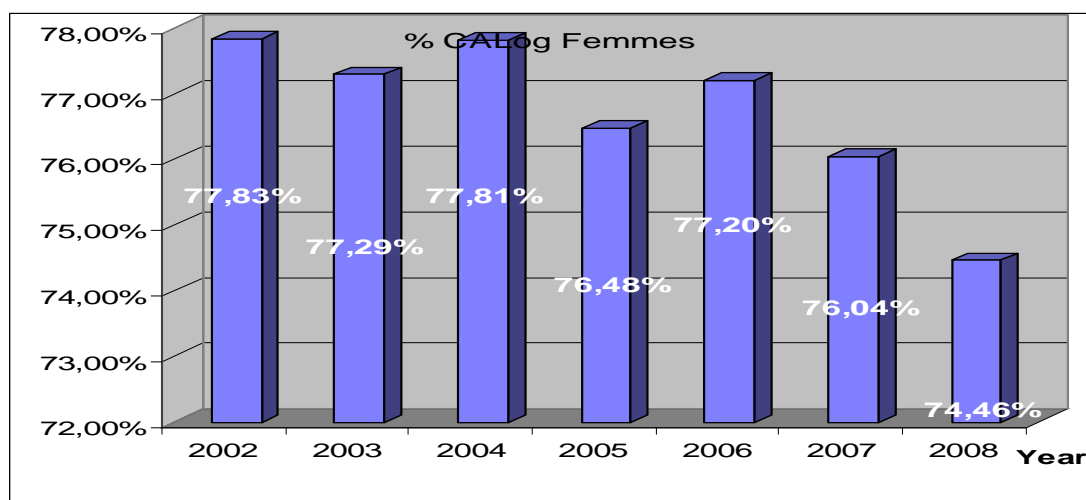


Fig. 15: Proportion du personnel féminin administratif – 2002 à 2008

2.3.1.2. Evolution selon le sexe par cadre

Hommes	Cadre Officier	Cadre Moyen	Cadre de Base	Agents de Police
31-12-2002	2188	4532	16370	733
31-12-2003	2130	4395	16350	782
31-12-2004	2083	4439	16400	748
31-12-2005	2045	4588	16392	752
31-12-2006	2173	4492	15910	732
31-12-2007	2234	4427	15828	800
31-12-2008	2249	4421	15696	816

T10 : Personnel selon le cadre de 2002 à 2008 - Hommes

Ci-dessous, vous voyez l'évolution, en nombre d'hommes, sur l'ensemble du territoire belge et par cadre du personnel opérationnel depuis 2002. On remarque que seul le cadre de base (en vert) démontre une baisse régulière de ses effectifs. Ceci est surtout prononcé durant le cours de l'année 2006. Une étude plus approfondie pourrait être effectuée pour en connaître les raisons exactes. Un éventuel angle d'approche serait d'étudier l'âge du personnel pour appuyer une éventuelle hypothèse de départs nombreux à la pension cette année-là.

Les autres cadres - officiers, moyens et agents de police - sont stables ou en légère croissance.

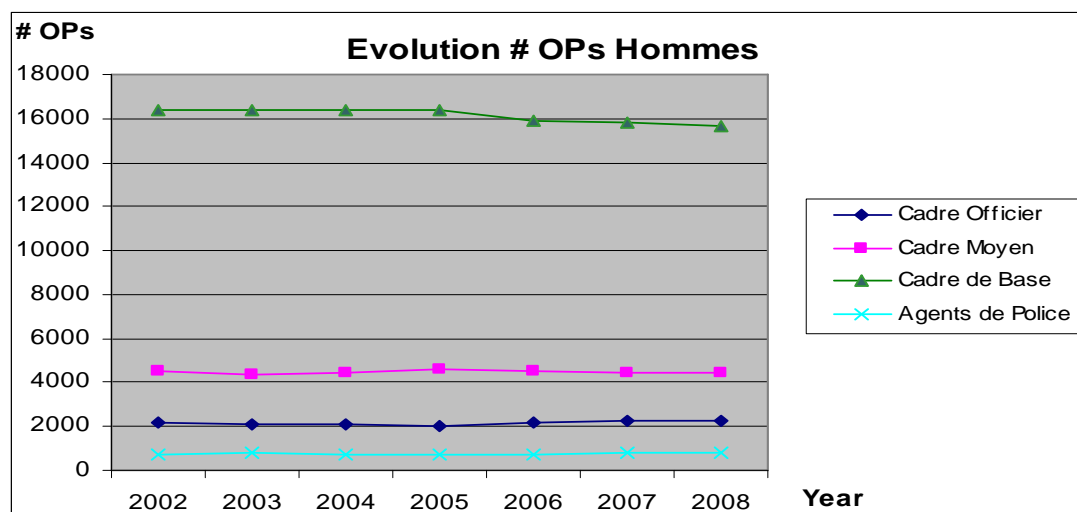


Fig. 16 : Evolution des opérationnels par cadre – Hommes

Le tableau ci-dessous avec les données chiffrées (en nombre de personnes) montre le contingent féminin des différents cadres opérationnels :

Femmes	Cadre Officier	Cadre Moyen	Cadre de Base	Agents de Police
31-12-2002	132	313	1880	902
31-12-2003	128	324	2097	910
31-12-2004	135	356	2299	919
31-12-2005	141	414	2594	902
31-12-2006	142	432	2892	897
31-12-2007	156	449	3043	889
31-12-2008	168	464	3373	910

T11 : Personnel selon le cadre de 2002 à 2008 - Femmes

Le cadre féminin opérationnel réparti par grade démontre des caractéristiques similaires au cadre masculin, c.-à-d., qu'à part le cadre de base, les trois autres grades sont stables ou en légère augmentation. Quant au cadre de base, contrairement au personnel masculin, il est ici en nette progression, ce qui est consistant avec les chiffres vus précédemment, voir Fig. 14 : Proportion du personnel féminin opérationnel – 2002 à 2008.

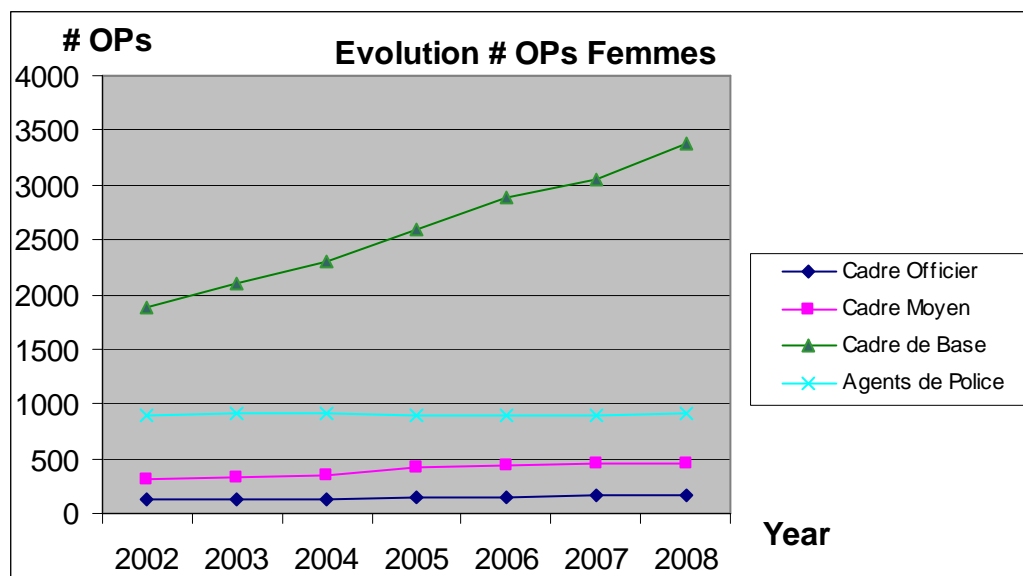


Fig. 17 : Evolution des opérationnels par cadre - Femmes

Etant donné que le cadre de base, hommes et femmes, est de loin le cadre ayant le plus de poids, l'effectif en général suit un mouvement similaire. La baisse en 2006 du personnel masculin, conjointement à la croissance constante du personnel féminin, explique le graphique Fig. 5 : Le personnel opérationnel, de 2002 à 2008

2.3.2 Répartition par cadre

2.3.2.1 Répartition du cadre opérationnel

31-12-2008	Cadre Officier	Cadre Moyen	Cadre de Base	Agents de Police	Total
Hommes	2249	4421	15696	816	23182
Femmes	168	464	3373	910	4915
Total	2417	4885	19069	1726	28097

T12 : Personnel opérationnel par cadre selon le sexe

Observons maintenant la proportion de personnes selon leur sexe, pour les quatre différents cadres opérationnels :

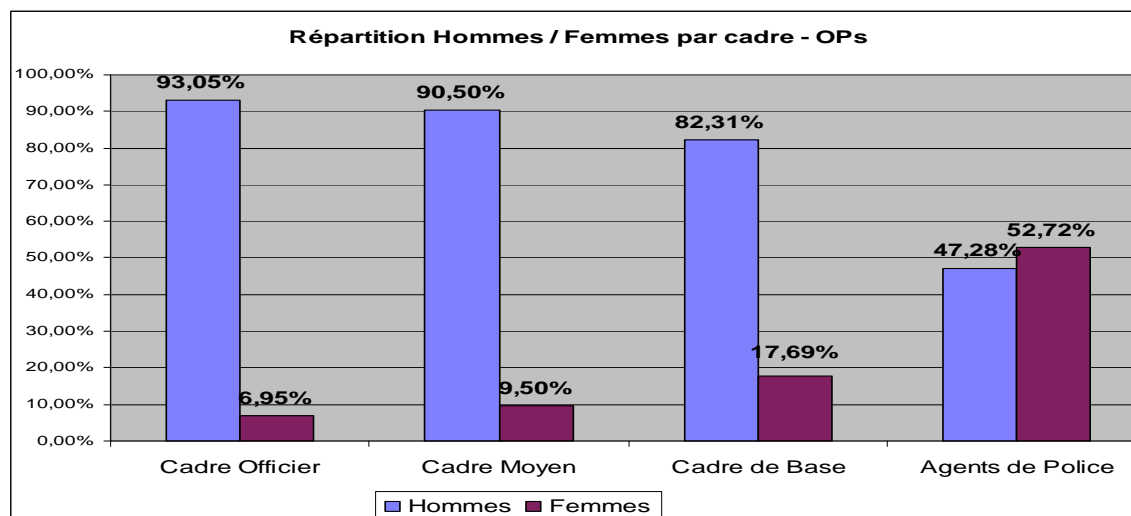


Fig. 18 : Proportion selon le sexe par cadre au 31-12-2008 - OPs

Il apparaît que la proportion de femmes opérationnelles augmente à travers les cadres, ce qui constitue un mouvement inverse comparé à la proportion d'hommes opérationnels par cadre. La proportion totale de femmes dans le cadre opérationnel équivaut à $4915 / 28097 = 17,49\%$.

Notez que de grandes disparités persistent en ce qui concerne l'effectif féminin au niveau national dans les zones de police. Aussi bien dans les différents cadres que dans la répartition opérationnelle - administrative, le contingent féminin n'est pas représenté de manière uniforme.

2.3.2.2 Répartition du cadre administratif

31-12-2008	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
Hommes	136	292	466	468	1362
Femmes	285	435	1644	1607	3971
Total	421	727	2110	2075	5333

T13 : Personnel administratif par niveau selon le sexe

Observons maintenant le nombre de personnes selon leur sexe, pour les quatre différents niveaux administratifs :

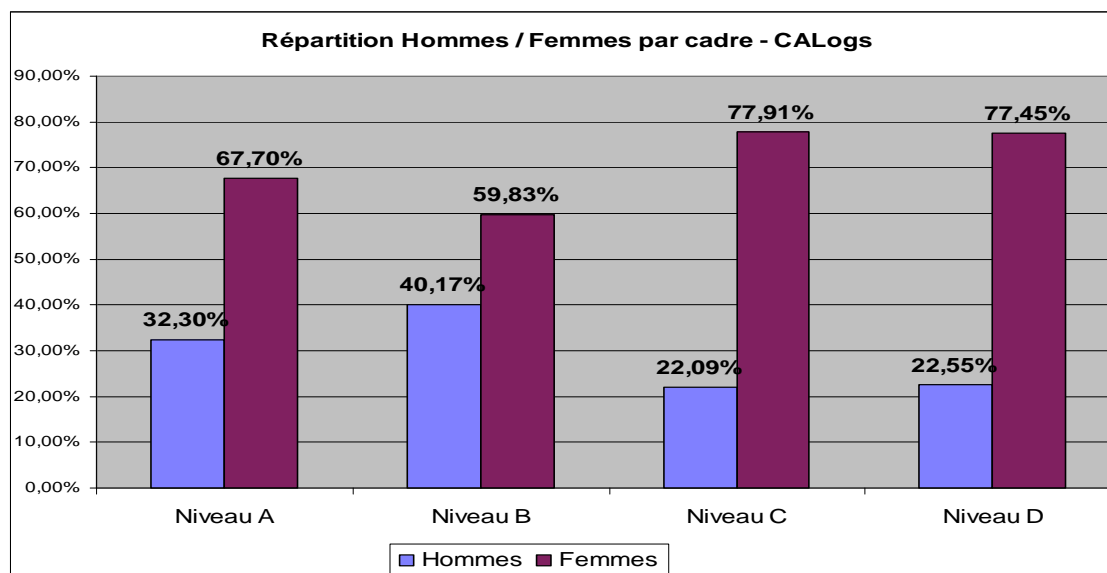


Fig. 19 : Proportion selon le sexe par niveau au 31-12-2008 – CALogs

La proportion totale de femmes dans le cadre administratif équivaut à $3971 / 5333 = 74,46\%$. Il est évident que le cadre administratif est mieux représenté par la gent féminine que le cadre opérationnel, et cela pour tous les niveaux. Notez toutefois que ces pourcentages ne prennent pas en compte le poids de chaque grade / niveau, ni celui des cadres opérationnels / administratifs. Cela veut dire que le nombre total de personnes présentes dans chaque cadre, grade ou niveau n'influence pas le pourcentage par cadre, grade ou niveau. Par exemple, concernant le personnel opérationnel, le pourcentage féminin est bien plus bas que le pourcentage féminin administratif. En nombre absolu, il y a pourtant plus de femmes opérationnelles qu'administratives (4915 contre 3971).

2.3.3 Typologie par cadre

2.3.3.1 Typologie du cadre opérationnel selon sexe

Ops - Total	Cadre Officier	Cadre Moyen	Cadre de Base	Agents de Police	Total
Typologie 1	109,80	197,80	1018,60	122,80	1449,00
Typologie 2	29,00	56,19	209,05	31,29	325,52
Typologie 3	8,38	18,71	65,40	4,17	96,67
Typologie 4	7,24	15,44	56,24	2,18	81,10
Typologie 5	6,68	14,04	48,18	1,84	70,73

T14 : Moyenne du nombre de personnel opérationnel par cadre et typologie

Ops – Femmes	Cadre Officier	Cadre Moyen	Cadre de Base	Agents de Police	Total
Typologie 1	10,20	20,00	196,80	68,20	295,20
Typologie 2	2,71	7,57	40,43	16,62	67,33
Typologie 3	0,54	1,63	10,25	1,87	14,29
Typologie 4	0,32	1,06	9,85	1,23	12,47
Typologie 5	0,21	0,96	7,07	0,84	9,09

T15 : Moyenne du nombre de personnel opérationnel féminin par cadre et typologie

Premièrement, regardons ensemble le poids du contingent opérationnel féminin par taux d'urbanisation des zones de police, ç-à-d, le pourcentage d'effectif opérationnel féminin par typologie :

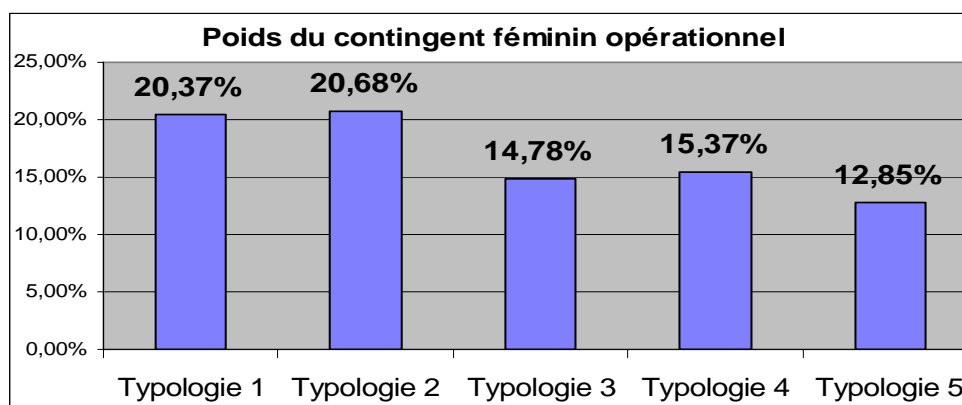


Fig. 20 : Poids du contingent féminin opérationnel par typologie

Étonnamment, le contingent opérationnel féminin n'est pas réparti de manière égale selon la typologie des zones de police. Il semblerait que la proportion en femmes opérationnelles est plus grande dans les zones de police se situant dans les grandes villes (Bruxelles-Ville, Charleroi, Liège, Gand, Anvers) et dans les villes régionales ou communes de Bruxelles-18 (Bruxelles-19 sans Bruxelles-Ville).

Secondement, voyons quelle est la répartition par cadre et par typologie de ce contingent féminin. Le calcul des proportions illustrées ci-dessous est réalisé comme suit : par exemple concernant le cadre officier dans les zones de police de catégorie 1 : $10,20 / 295,20 = 3,46\%$.

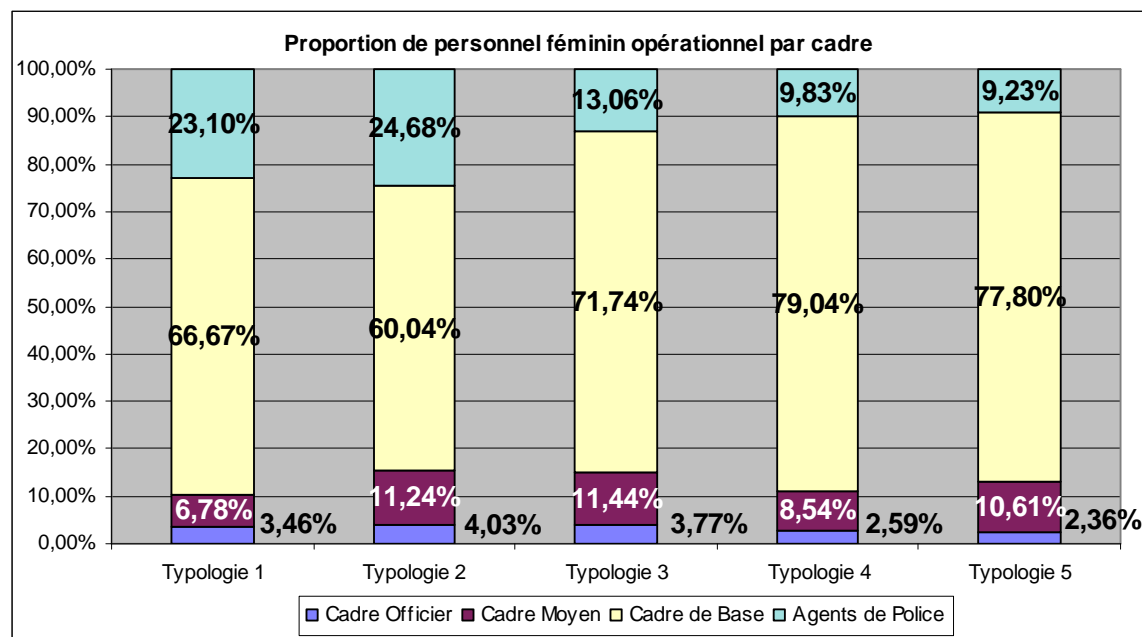


Fig. 21 : Proportion de la moyenne du personnel opérationnel féminin par typologie et cadre

Ici, on remarque une différence de proportion concernant les agents de police féminins entre les typologies de catégorie 1 et 2 et les trois autres. Ceci est consistant avec le graphique *Fig. 8 : Proportion de la moyenne du personnel opérationnel par typologie et par cadre* à la page 14 qui montre plus au moins la même information mais pour le total d'hommes et de femmes.

2.3.3.2 Typologie du cadre administratif selon le sexe

CALogs - Total	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
Typologie 1	18,60	25,80	82,00	94,60	221,00
Typologie 2	7,00	8,95	23,48	24,67	64,10
Typologie 3	1,12	2,85	8,15	6,75	18,87
Typologie 4	1,10	2,15	7,34	6,48	17,06
Typologie 5	0,98	2,30	5,86	5,91	15,05

T16 : Moyenne du nombre de personnel administratif par cadre et typologie

CALogs - Femmes	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
Typologie 1	10,40	16,40	62,20	65,00	154,00
Typologie 2	5,10	5,24	17,10	17,14	44,57
Typologie 3	0,81	1,75	6,56	5,17	14,29
Typologie 4	0,74	1,18	5,97	5,77	13,66
Typologie 5	0,68	1,41	4,70	5,27	12,05

T17 : Moyenne du nombre de personnel administratif féminin par cadre et typologie

Sur base des tableaux ci-dessus, le poids du contingent féminin du personnel administratif, par niveau et par taux d'urbanisation des zones de police, peut être illustré comme suit :

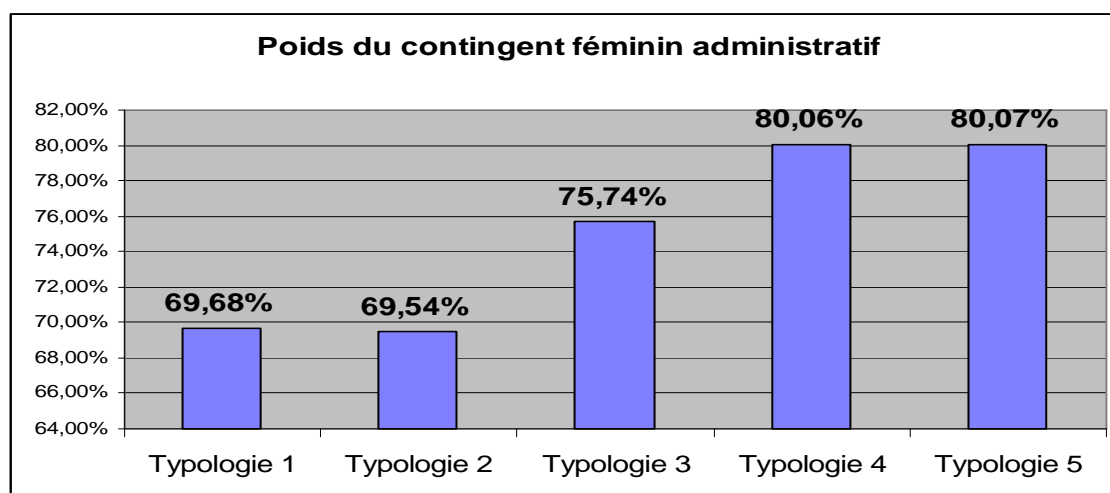


Fig. 22 : Poids du contingent féminin administratif par typologie

Contrairement au cadre opérationnel, le contingent administratif féminin augmente lorsque le taux d'urbanisation baisse, malgré le fait qu'il soit déjà supérieur au contingent administratif masculin. En effet et comme vu précédemment, le personnel administratif est mieux représenté par la gent féminine que le personnel opérationnel.

Voyons ces données, réparties par niveau et par typologie. Le calcul des proportions illustrées ci-dessous est effectué comme suit : par exemple concernant le niveau A dans les zones de police de catégorie 1 : $10,40 / 154,00 = 6,75\%$, c.-à-d., le poids du contingent féminin par niveau par rapport au total du contingent féminin, par taux d'urbanisation.

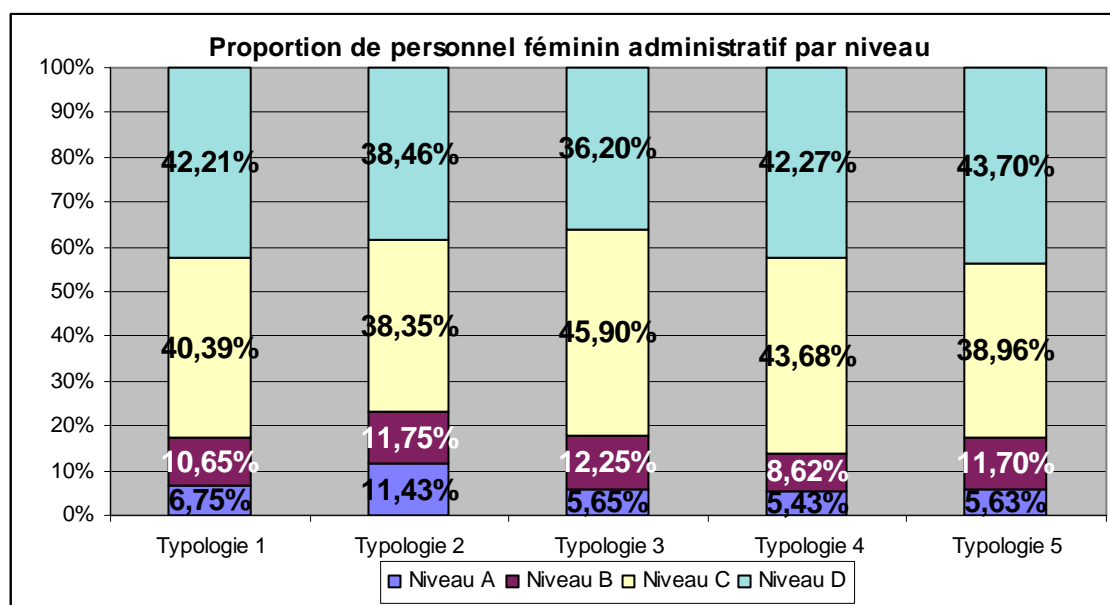


Fig. 23 : Proportion de la moyenne du personnel administratif féminin par typologie et cadre

Ici, une tendance claire n'est pas facile à montrer. On remarque toutefois que l'effectif féminin de niveau A et B réuni est plus ou moins équivalent dans les zones de police de typologie 1, 3 et 5, tournant autour de 17% du contingent féminin total par typologie. Cette partie du personnel est, en moyenne, plus grande pour les zones de police de catégorie 2, et plus petite pour les zones de police de catégorie 4.

3. Conclusion

En général, sur la totalité des zones de police de Belgique, une croissance constante du personnel policier peut être constatée. Aussi bien en ce qui concerne le personnel opérationnel qu'administratif, la police locale s'agrandit. Cette évolution positive est également répartie sur tous les cadres et niveaux du cadre opérationnel et administratif, un fait qui mérite d'être souligné.

Nous avons aussi pu constater que seules les zones dans de grandes villes ou villes régionales (typologie 1 et 2) disposent, en moyenne, d'un nombre plus élevé de personnel. Les zones moins urbanisées (typologies 3, 4 et 5) pourraient être définies comme étant de taille moyenne à petite.

En ce qui concerne le personnel féminin à la police locale, on remarque une croissance marquée et continue depuis 2002.

ANNEXE

Code	ZPZ_Name	ZPZ_Communes	Typologie
5277	Police locale de LIEGE	Liège	1
5330	ZP Charleroi	Charleroi	1
5339	BRUSSEL HOOFDSTAD ELSENE//BRUXELLES CAPITALE IXELLES	Bruxelles/Ixelles//Brussel/Elsene	1
5345	ANTWERPEN	Antwerpen	1
5415	PZ Gent	Gent	1
5289	Zone VESDRE	Dison/Pepinster/Verviers	2
5297	ZP Arlon/Attert/Habay/Martelange	Arlon/Attert/Habay/Martelange	2
5303	ZP Namur	Namur	2
5316	Zone de police du TOURNAISIS	Antoing/Brunehaut/Rumes/Tournai	2
5324	Zone MONS - QUEVY	Mons/Quévy	2
5325	ZP La Louvière	La Louvière	2
5340	BRUXELLES-OUEST//BRUSSEL WEST	Berchem-Ste-Agathe/Ganshoren/Jette/Koekelberg/Molenbeek-St-Jean//	2
5341	Zone MIDI - Zone ZUID	Anderlecht/Saint-Gilles/Forest//Anderlecht/Sint-Gillis/Vorst	2
5342	UCCLE/W-B/AUDERGHEN/ UKKEL/W-B/OUDERGEM	Auderghem/Uccle/Watermael-Boitsfort//Oudergem/Ukkel/Watermaal-Bosvoorde	2
5343	Zone MONTGOMERY	Etterbeek/Woluwe-Saint-Lambert/Woluwe-Saint-Pierre//Etterbeek/Sint-Lambrechts-Woluwe/Sint-Pieters-Woluwe	2
5344	SCHAARBEEK ST.JOSSE EVERE//SCHAARBEEK ST JOOST EVERE	Evere/Schaerbeek/Saint-Josse-Ten-Noode//Evere/Schaarbeek/Sint-Joost-Ten-Node	2
5358	Lokale politie MECHELEN	Mechelen	2
5370	HAZODI	Diepenbeek/Hasselt/Zonhoven	2
5384	Politiezone GAOZ	As/Genk/Opglabbeek/Zutendaal	2
5388	PZ Leuven	Leuven	2
5432	Politie SINT-NIKLAAS	Sint-Niklaas	2
5440	PZ Aalst	Aalst	2
5444	PZ Brugge	Brugge	2
5449	PZ Oostende	Oostende	2
5453	Politiezone RIHO	Hooglede/Izegem/Roeselare	2
5456	VLAS	Kortrijk/Kuurne/Lendeledede	2
5267	Zone NIVELLES – GENAPPE	Genappe/Nivelles	3
5271	Police locale WAVRE	Wavre	3
5273	Zone de BRAINE-L'ALLEUD	Braine-l'Alleud	3
5274	Police locale de WATERLOO	Waterloo	3
5278	Police de SERAING - NEUPRE	Neupré/Seraing	3
5279	ZP Herstal	Herstal	3
5280	ZP Beyne-Heusay/Fléron/Soumagne	Beyne-Heusay/Fléron/Soumagne	3
5282	ZP Flémalle	Flémalle	3
5284	Police ANS - SAINT-NICOLAS	Ans/Saint-Nicolas	3
5285	ZP Awans/Grâce-Hollogne	Awans/Grâce-Hollogne	3

5292	Polizeizone WESER-GÖHL	Eupen/Kelmis/Lontzen/Raeren	3
5295	ZP Huy	Huy	3
5317	Zone de police de MOUSCRON	Mouscron	3
5322	Police locale VILLE D'ATH	Ath	3
5327	Police BORAINÉ	Boussu/Colfontaine/Frameries/Quaregnon/Saint-Ghislain	3
5331	ZP Aiseau-Presles/Châtelet/Farciennes	Aiseau-Presles/Châtelet/Farciennes	3
5335	Police locale MARIEMONT	Chapelle-Lez-Herlaimont/Manage/Morlanwelz/Seneffe	3
5336	Zone des TRIEUX	Courcelles/Fontaine l'Évêque	3
5348	Politiezone NOORD	Kapellen/Stabroek	3
5349	HEKLA	Aartselaar/Edegem/Hove/Kontich/Lint	3
5351	MINOS	Boechout/Borsbeek/Mortsel/Wijnegem/Wommelgem	3
5352	PZ BRASSCHAAT	Brasschaat	3
5353	PZ SCHOTEN	Schoten	3
5360	PZ Lier	Lier	3
5364	Politie regio TURNHOUT	Baarle-Hertog/Beerse/Kasterlee/Lille/Oud-Turnhout/Turnhout/Vosselaar	3
5366	PZ Geel/Laakdal/Meerhout	Geel/Laakdal/Meerhout	3
5368	BALEN - DESSEL - MOL	Balen/Dessel/Mol	3
5369	Zone NETELAND	Grobbendonk/Herentals/Herenthout/Olen/Vorselaar	3
5376	PZ Gingelom/Nieuwerkerken/Sint-Truiden	Gingelom/Nieuwerkerken/Sint-Truiden	3
5380	TONGEREN - HERSTAPPE	Herstappe/Tongeren	3
5392	PZ TIENEN - HOEGAARDEN	Hoegaarden/Tienen	3
5394	Politiezone AARSCHOT	Aarschot	3
5396	DEMERDAL - DSZ	Diest/Scherpenheuvel-Zichem	3
5398	PZ Tervuren	Tervuren	3
5400	PZ Zaventem	Zaventem	3
5401	WOKRA	Kraainem/Wezembeek-Oppem	3
5403	Zone RODE	Drogenbos/Linkebeek/Sint-Genesius-Rode	3
5404	BEERSEL	Beersel	3
5406	PZ DILBEEK	Dilbeek	3
5410	PZ Grimbergen	Grimbergen	3
5411	VILVOORDE - MACHELEN	Machelen/Vilvoorde	3
5413	Politiezone HALLE	Halle	3
5414	PZ SINT-PIETERS-LEEUV	Sint-Pieters-Leeuw	3
5418	Regio RHODE & SCHELDE	Destelbergen/Melle/Merelbeke/Oosterzele	3
5425	VLAAMSE ARDENNEN	Kluisbergen/Kruishoutem/Oudenaarde/Wortegem-Petegem/Zingem	3
5434	LOKEREN	Lokeren	3
5443	PZ Dendermonde	Dendermonde	3
5446	PZ Damme/Knokke-Heist	Damme/Knokke-Heist	3
5450	PZ Bredene/De Haan	Bredene/De Haan	3
5457	MIRA	Anzegem/Avelgem/Spiere-Helkijn/Waregem/Zwevegem	3
5458	GAVERS	Deerlijk/Harelbeke	3
5268	Zone OUEST BRABANT WALLON	Braine-Le-Château/Ittre/Rebecq/Tubize	4
5269	LA MAZERINE	La Hulpe/Lasne/Rixensart	4
5275	ZP Ottignies-Louvain-La-Neuve	Ottignies-Louvain-La-Neuve	4

5281	Zone BASSE MEUSE	Bassenge/Blégnny/Dalhem/Juprelle/Oupeye/Visé	4
5286	HESBAYE	Berloz/Crisnée/Donceel/Faimes/Fexhe-le-Haut-Clocher/Geer/Oreye/Remicourt/Waremme	4
5287	FAGNES	Jalhay/Spa/Theux	4
5293	HESBAYE OUEST	Braives/Burdinne/Hannut/Héron/Lincent/Wasseiges	4
5294	zone MEUSE - HESBAYE	Amay/Engis/Saint-Georges-Sur-Meuse/Verlaine/Villers-Le-Bouillet/Wanze	4
5301	CENTRE ARDENNE	Bastogne/Bertogne/Fauvillers/Léglise/Libramont-Chevigny/Neufchâteau/Sainte-Ode/Vaux-Sur-Sûre	4
5304	ORNEAU-MEHAIGNE	Eghezée/Gembloux/La Bruyère	4
5305	Zone des ARCHES	Andenne/Assesse/Fernelmont/Gesves/Ohey	4
5307	SAMSOM	Sambreville/Sombreffe	4
5308	Police JEMEPPE S/SAMBRE	Jemeppe-Sur-Sambre	4
5311	ZP Couvin/Viroinval	Couvin/Viroinval	4
5312	Zone HAUTE-MEUSE	Anhée/Dinant/Hastière/Onhaye/Yvoir	4
5314	CONDROZ-FAMENNE	Ciney/Hamois/Havelange/Somme-Leuze	4
5315	ZP Cerfontaine/Doische/Philippeville	Cerfontaine/Doische/Philippeville	4
5321	ZP Bernissart/Péruwelz	Bernissart/Péruwelz	4
5328	ZP HAUTE SENNE	Braine-Le-Comte/Ecaussinnes/LeRoeulx/Soignies	4
5329	Police des HAUTS-PAYS	Dour/Hensies/Honnelles/Quiévrain	4
5332	ZP Anderlues/Binche	Anderlues/Binche	4
5346	PZ Zwijndrecht	Zwijndrecht	4
5347	Politiezone RUPEL	Boom/Hemiksem/Niel/Rumst/Schelle	4
5354	PZ ZARA	Ranst/Zandhoven	4
5355	VOORKEMPEN	Brecht/Malle/Schilde/Zoersel	4
5356	PZ KLEIN-BRABANT	Bornem/Puurs/Sint-Amands	4
5357	PZ Willebroek	Willebroek	4
5359	BODUKAP	Bonheiden/Duffel/Putte/Sint-Katelijne-Waver	4
5361	BERLAAR - NIJLEN	Berlaar/Nijlen	4
5362	Politiezone HEIST	Heist-op-den-Berg	4
5363	Politiezone NOORDERKEMPEN	Hoogstraten/Merksplas/Rijkevorsel	4
5365	ZUIDERKEMPEN	Herselt/Hulshout/Westerlo	4
5371	PZ Lommel	Lommel	4
5372	PZ Hamont-Achel/Neerpelt/Overpelt	Hamont-Achel/Neerpelt/Overpelt	4
5373	PZ Beringen/Ham/Tessenderlo	Beringen/Ham/Tessenderlo	4
5375	PZ Heusden-Zolder	Heusden-Zolder	4
5378	PZ Houthalen-Helchteren	Houthalen-Helchteren	4
5381	PZ Bilzen/Hoeselt/Riemst	Bilzen/Hoeselt/Riemst	4
5383	Politiezone MAASLAND	Dilsen-Stokkem/Maaseik	4
5386	PZ Lanaken	Lanaken	4
5387	PZ Maasmechelen	Maasmechelen	4
5393	HERKO	Herent/Kortenberg	4
5395	HAACHT	Boortmeerbeek/Haacht/Keerbergen	4
5399	Politiezone BRT	Begijnendijk/Rotselaar/Tremelo	4
5402	PZ DRUIVENSTREEK	Hoeilaart/Overijse	4
5407	Politiezone TARL	Affligem/Liedekerke/Roosdaal/Ternat	4

5408	Pol AMOW	Asse/Merchtem/Opwijk/Wemmel	4
5409	Politiezone K - L - M	Kapelle-op-den-Bos/Londerzeel/Meise	4
5412	KASTZE	Kampenhout/Steenokkerzeel/Zemst	4
5417	MEETJESLAND CENTRUM	Eeklo/Kaprijke/Sint-Laureins	4
5419	Politiezone SCHELDE - LEIE	De Pinte/Gavere/Nazareth/Sint-Martens-Latem	4
5420	Politiezone DEINZE - ZULTE	Deinze/Zulte	4
5421	PZ Assenede/Evergem	Assenede/Evergem	4
5427	PZ Ronse	Ronse	4
5428	GERAARDSBERGEN - LIERDE	Geraardsbergen/Lierde	4
5429	ZOTTEGEM HERZELE StLHOUTEM	Herzele/Sint-Lievens-Houtem/Zottegem	4
5430	PZ BEVEREN	Beveren	4
5431	SINT-GILLIS-WAAS/STEKENE	Sint-Gillis-Waas/Stekene	4
5433	PZ Kruikebeke/Temse	Kruikebeke/Temse	4
5435	PZ Hamme/Waasmunster	Hamme/Waasmunster	4
5436	PZ Berlare/Zelee	Berlare/Zelee	4
5437	BUGGENHOUT - LEBBEKE	Buggenhout/Lebbeke	4
5438	PZ WETTEREN LAARNE WICHELEN	Laarne/Wetteren/Wichelen	4
5439	PZ Denderleeuw/Haaltert	Denderleeuw/Haaltert	4
5441	PZ Erpe-Mere/Lede	Erpe-Mere/Lede	4
5442	PZ Ninove	Ninove	4
5445	PZ Blankenberge/Zuienkerke	Blankenberge/Zuienkerke	4
5447	Politiezone het HOUTSCHE	Beernem/Oostkamp/Zedelgem	4
5454	MIDOW	Dentergem/Ingelmunster/Meulebeke/Oostrozebeke/Wielsbeke	4
5455	GRENSLEIE	Ledegem/Menen/Wevelgem	4
5459	Politiezone SPOORKIN	Alveringem/Lo-Reninge/Veurne	4
5460	POLDER	Diksmuide/Houthulst/Koekelare/Kortemark	4
5461	WESTKUST	De Panne/Koksijde/Nieuwpoort	4
5462	Politiezone ARRO IEPER	Heuvelland/Ieper/Langemark-Poelkapelle/Mesen/Moorslede/Poperinge/Staden/Vleteren/Wervik/Zonnebeke	4
5270	ORNE - THYLE	Chastre/Court-Saint-Etienne/Mont-Saint-Guibert/Villers-La-Ville/Walhain	5
5272	ARDENNES BRABANCONNES	Beauvechain/Chaumont-Gistoux/Grez-Doiceau/Incourt	5
5276	Zone de police de JODOIGNE	Hélécine/Jodoigne/Orp-Jauche/Perwez/Ramillies	5
5283	Zone de police SECOVA	Aywaille/Chaufontaine/Esneux/Sprimont/Trooz	5
5288	PAYS DE HERVE	Aubel/Baelen/Herve/Limbourg/Olne/Plombières/Thimister-Clermont/Welkenraedt	5
5290	Zone STAVELLOT-MALMEDY	Lierneux/Malmédy/Stavelot/Stoumont/Trois-Ponts/Waimes	5
5291	Polizeizone EIFEL	Ambëlve/Bullange/Butgenbach/Burg-Reuland/Saint-Vith	5
5296	ZP du CONDROZ	Anthisnes/Clavier/Comblain-Au-Pont/Ferrières/Hamoir/Marchin/Modave/Nandrin/Ouffet/Tinlot	5
5298	ZP SUD-LUXEMBOURG	Aubange/Messancy/Musson/Saint-Léger	5
5299	Zone de police de GAUME	Chiny/Etalle/Florenville/Meix-Devant-Virton/Rouvroy/Tintigny/Virton	5
5300	Police FAMENNE-ARDENNE	Durbuy/Erezée/Gouvy/Hotton/Houffalize/LaRoche-en-Ardenne/Manhay/Marche-en-Famenne/Nassogne/Rendeux/Tenneville/Vielsalm	5
5302	Police SEMOIS ET LESSE	Bertrix/Bouillon/Daverdisse/Herbeumont/Libin/Paliseul/Saint-Hubert/Tellin/Wellin	5
5306	Police ENTRE SAMBRE ET MEUSE	Floreffe/Fosses-La-Ville/Mettet/Profondeville	5
5309	FLOWAL	Florennes/Walcourt	5

5310	Police HOUILLE-SEMOIS	Beauraing/Bièvre/Gedinne/Vresse-Sur-Semois	5
5313	ZP LESSE ET LHOMME	Houyet/Rochefort	5
5318	ZP Comines-Warneton	Comines-Warneton	5
5319	BELOEIL / LEUZE -Ht	Beloeil/Leuze-en-Hainaut	5
5320	Zone du VAL DE L'ESCAUT	Celles/Estaimpuis/Mont-de-l'Enclus/Pecq	5
5323	Zone des COLLINES	Ellezelles/Flobecq/Frasnes-Lez-Anvaing/Lessines	5
5326	Zone de SYLLE ET DENDRE	Brugellette/Chièvres/Enghien/Jurbise/Lens/Silly	5
5333	LERMES	Erquelinnes/Estinnes/Lobbès/Merbes-Le-Château	5
5334	BOTTE DU HAINAUT	Beaumont/Chimay/Froidchapelle/Momignies/Sivry-Rance	5
5337	ZP Fleurus/Les Bons Villers/Pont-à-Celles	Fleurus/Les Bons Villers/Pont-à-Celles	5
5338	GERMINALT	Gerpennes/Ham-Sur-Heure-Nalines/Montigny-Le-Tilleul/Thuin	5
5350	GRENS	Essen/Kalmthout/Wuustwezel	5
5367	Politiezone KEMPEN N-O	Arendonk/Ravels/Retie	5
5374	WEST-LIMBURG	Halen/Herk-De-Stad/Lummen	5
5377	KEMPENLAND	Hechtel-Eksel/Leopoldsborg/Peer	5
5379	PZ KANTON BORGLOON	Alken/Borgloon/Heers/Kortesse/Wellen	5
5382	PZ Voeren	Voeren	5
5385	PZ NOORDOOST-LIMBURG	Bocholt/Bree/Kinrooi/Meeuwen-Gruitrode	5
5389	Zone HAGELAND	Bekkevoort/Geetbets/Glabbeek/Kortenaken/Tielt-Winge	5
5390	Politiezone LAN	Landen/Linter/Zoutleeuw	5
5391	PZ Bierbeek/Boutersem/Holsbeek/Lubbeek	Bierbeek/Boutersem/Holsbeek/Lubbeek	5
5397	PZ DIJLELAND	Bertem/Huldenberg/Oud-Heverlee	5
5405	PAJOTTENLAND	Bever/Galmaarden/Gooik/Herne/Lennik/Pepingen	5
5416	PZ Lochristi/Moerbeke/Wachtebeke/Zelzate	Lochristi/Moerbeke/Wachtebeke/Zelzate	5
5422	LOWAZONE	Lovendegem/Nevele/Waarschoot/Zomergem	5
5423	PZ Aalter/Knesselare	Aalter/Knesselare	5
5424	PZ Maldegem	Maldegem	5
5426	BRAKEL	Brakel/Horebeke/Maarkedal/Zwalm	5
5448	Regio TIELT	Ardoie/Lichtervelde/Pittem/Ruiselede/Tielt/Wingene	5
5451	Politiezone MIDDELKERKE	Middelkerke	5
5452	Politiezone KOUTER	Gistel/Ichtegem/Jabbeke/Oudenburg/Torhout	5

DGS/APP-PBO/Service Morphologie

CHEF DE SERVICE

Koen Van Steenwinckel

COLLABORATEUR

Lionel van Gelder : 02 644 89 14

POLICE FEDERALE – DGS/APP

Rue Fritz Toussaint, 8

1050, BRUXELLES

Tél : 02 642 61 05 Fax : 02 642 61 07

www.infozone.be